

par Alexander SEDGWICK

Antoine Arnauld appartient à une famille remarquable d'individus du dix-septième siècle, hommes et femmes. Il fut cité, comme le furent également d'autres membres de sa famille, par Charles Perrault parmi « les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle » aussi bien grâce à son appartenance à la République des Lettres qu'à sa réputation janséniste. Les succès personnels d'Arnauld et des autres membres de sa famille sont intimement liés avec le sens de la solidarité familiale et le besoin de soutien familial dont était animé chaque membre de la famille. Sous l'Ancien Régime, la famille était une cellule, unie par des liens d'affection, d'obligation, de loyauté et d'intérêts matériels. Quand il s'agissait de prendre une décision quelle qu'elle soit, les considérations familiales primaient souvent. Le Grand Arnauld lui-même n'échappait pas à cette règle, lui qui devint le principal porte-parole janséniste de la seconde moitié du dix-septième siècle, en partie grâce aux liens de la famille Arnauld avec Port-Royal, liens qui lui furent d'un grand soutien dans sa défense des idéaux religieux auxquels lui et sa famille étaient dévoués. Mais il faut dire en même temps que les rapports entre Arnauld et les autres membres de sa famille n'étaient pas toujours cordiaux.

L'histoire de la famille Arnauld pendant le Grand Siècle révèle un trait original en ce sens que les femmes y jouèrent un rôle important. Le dévouement de Mère Angélique a eu, sans doute, des conséquences pour sa famille ainsi que pour les institutions auxquelles elle était associée. Elle entraîna à Port-Royal ses sœurs, ses nièces et sa mère, mais aussi de nombreux hommes de sa famille. En outre, c'est sous son influence et celle de l'abbé de Saint-Cyran, qu'une famille, qui avait réussi à entrer au service du roi, fut amenée au milieu du siècle à rejeter les valeurs mêmes qui lui avaient permis de se hisser à ce rang. Particulièrement sensible à l'influence des femmes de sa famille, Antoine Arnauld

eut avec ces dernières des rapports qui, dans l'ensemble, furent meilleurs qu'avec les hommes.

Les rapports entre Antoine et son frère aîné, Robert Arnauld d'Andilly, devenu chef de la famille à la mort de leur père en 1619, étaient souvent tendus. Dans les mémoires d'Andilly, rédigés dans le but d'inculquer l'amour de la vertu à ses petits-fils à travers des exemples illustres de ses ancêtres, aucune mention n'est faite du frère de vingt-trois ans son cadet. À la différence d'âge, qui n'expliquait que partiellement cet état de fait, s'ajoutaient des divergences de vue quant à la meilleure stratégie à adopter pour la défense de leurs idéaux religieux, au moment de la crise sur le formulaire, dans les années soixante. En avril 1661, le Conseil d'État ordonna que tous les membres du clergé signent un formulaire condamnant les cinq propositions soi-disant tirées d'un ouvrage intitulé *Augustinus*, écrit par l'ancien évêque d'Ypres, Cornelius Jansen. Antoine Arnauld recommanda à la communauté janséniste de signer ce document tout en émettant quelques réserves quant à la véritable source de ce dernier. A la demande du roi, Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, ami d'Andilly, proposa un accord qui permettrait de signer le formulaire malgré les réserves sur la question de fait. Comprenant que cet accord n'aurait pas la moindre chance sans l'approbation d'Arnauld, Choiseul somma Andilly et son frère, Henri Arnauld, évêque d'Angers, tous deux favorables à la solution de Choiseul, d'obtenir cette approbation. Antoine resta imperturbable en dépit des efforts de ses frères pour le ramener à leurs convictions. Contrarié par ce qu'il considérait comme un manque d'estime de la part d'Antoine, Andilly accusa son frère d'être excessivement méfiant et alla même jusqu'à revendiquer son droit d'aînesse que son frère aurait dû, d'après lui, respecter. Piqué par les reproches d'Andilly, Arnauld, à son tour, accusa son frère de manquer de respect fraternel. « Est-ce donc que je n'ai plus de part dans votre cœur ? Est-ce que quelque estime que vous avez eue jusques ici pour moi s'est entièrement effacée de votre esprit ? » (*Œuvres*, t. I, p. 341).

En réalité, la querelle entre les deux frères dissimulait d'autres inquiétudes. Si Andilly était favorable à la solution de Choiseul, c'est qu'il redoutait les conséquences qu'une controverse sans fin autour de Port-Royal pouvait entraîner. Port-Royal n'était-il pas la résidence de ses mère, sœurs et nièces et le domicile qu'il avait lui-même élu pour vivre jusqu'à la fin de ses jours ? Il craignait aussi pour la carrière de son fils, déjà fortement compromise à cause des liens de ce dernier avec l'ancien intendant des finances, Nicolas Fouquet. Pour Antoine, cette solution, aussi satisfaisante fût-elle pour son frère aîné, n'était pas de nature à apaiser ni les consciences des partisans les plus scrupuleux de l'ancien évêque d'Ypres, ni la sienne.

Les relations d'Antoine avec son autre frère, Henri, de quinze ans son aîné, n'étaient guère meilleures. De même qu'Andilly, l'évêque d'Angers avait approuvé les conditions de Choiseul. Comme Andilly, l'évêque craignait l'éventuelle destruction de Port-Royal si la querelle persistait, et il demanda à Antoine de signer pour sauvegarder la paix au sein de l'église. Mais ce n'était pas là l'unique source de tension entre les deux frères. Des intérêts matériels entravaient également leur entente. A la mort de leur père, Henri avait été partiellement chargé d'élever son jeune frère, ainsi que de gérer ses biens. Depuis 1643, Antoine touchait une modeste pension de Port-Royal pour avoir donné au couvent la plus grande partie de son héritage. Malheureusement, celle-ci n'était pas toujours suffisante, à son avis, pour vivre. L'évêque d'Angers constituait pour lui une autre source possible de revenus, car il était censé lui rembourser des intérêts annuels d'une dette contractée en 1638. Mais l'argent n'était pas versé régulièrement. En 1673, d'après les comptes d'Arnauld, la dette de l'évêque se montait à 6.895 livres. Dans une lettre écrite à Bruxelles en 1682, Antoine avouait sa répugnance à rappeler son frère à l'ordre : « Que faut-il donc que je fasse ? J'ai à vivre ; j'ai des dettes à payer. Est-il juste que je dépende de la charité d'autrui, lorsque ceux qui me doivent ne me paient pas ? » (*Œuvres*, t. II, p. 145). Dix ans après, alors que l'évêque était mourant, Antoine Arnauld se lamentait sur le fait qu'il lui devait encore de l'argent.

C'est sur le neveu, l'abbé Arnauld, fils aîné d'Arnauld d'Andilly, qu'il rejeta la responsabilité de cet état de fait. Mal aimé par son père, l'abbé avait été privé de la plus grande partie de son héritage. Il entra donc au service de son oncle, l'évêque d'Angers, dont il dépendait entièrement sur le plan matériel. Mais il vécut sur un tel train de vie que l'évêque ne put jamais rembourser ses dettes à son oncle. Ce dernier, Antoine, très irrité par cette situation, forcément n'aimait pas plus l'abbé que son père ne l'avait aimé.

C'est à peine si les sentiments d'Arnauld envers le frère de l'abbé, Simon, ministre de Louis XIV, qui devint marquis de Pomponne en 1682, étaient plus amicaux. En exil aux Pays-Bas espagnols après 1679, Arnauld souhaitait regagner la France pour se rapprocher de ses amis et de sa famille. Pomponne approuva l'idée du retour de son oncle à la seule condition que celui-ci vienne s'installer à Pomponne, d'où il pourrait aisément surveiller les activités de son oncle, condition inacceptable pour Arnauld. L'oncle tenait également rigueur à son neveu de ne pas avoir fait respecter l'honneur de la famille lorsqu'on attaqua celui-ci après l'interruption de la Paix de l'Église en 1679. De nombreux pamphlets virent le jour à ce moment-là, dont certains écrits par les jésuites, accusant

les Arnauld, entre autres choses, d'être huguenots malgré eux. Cela révolta Arnauld, que son neveu, désormais chef de famille, refusât de défendre publiquement l'intégrité de celle-ci, parce qu'il craignait une nouvelle disgrâce (il avait été destitué de son ministère en 1679). Même si « tout le monde m'abandonneroit, je n'en défendrois avec moins de vigueur l'honneur de la famille » *Œuvres*, t. III, p. 701). Lorsque Pomponne reprit ses fonctions en 1691, il s'en prit au ministre pour n'avoir pas défendu la réputation de Port-Royal dans sa correspondance avec ses amis. Ce qui irritait Arnauld, c'était ce qu'il regardait comme la volonté délibérée de son neveu à faire passer ses intérêts avant ceux de sa famille et de Port-Royal.

Arnauld était mieux disposé envers les trois fils du marquis de Pomponne. Il les avait connus un peu avant son exil, alors qu'ils étaient encore bien jeunes, et depuis, il suivait leur carrière avec intérêt. Deux d'entre eux, Nicolas-Simon et Antoine-Joseph, en campagne en Flandre en 1691, tentèrent d'aller le voir, mais Arnauld, soucieux de ne pas les compromettre en ce lieu par une rencontre, refusa de les recevoir. Bouleversé d'apprendre qu'Antoine-Joseph était mort de fièvre à Mons, Arnauld adressa une lettre de condoléances à Pomponne, sachant l'attachement profond que ce dernier et sa femme avaient pour leurs enfants. Pour sa part, il s'intéressait surtout au plus jeune des fils de Pomponne, Henri-Charles, promis à une carrière dans l'Église. Lorsqu'on emmena le jeune homme à Rome, Arnauld, dans une lettre adressée au tuteur de son neveu, qu'il trouvait au demeurant « fort savant et fort pieux », insista pour que l'accent de l'enseignement prodigué soit mis sur la cour papale et le droit canon. La connaissance des affaires de Rome devait devenir aussi utile à Henri-Charles qu'elle l'avait été à Henri Arnauld au début de sa carrière. Pleinement satisfait de l'éducation de son petit-neveu, Antoine considérait toutefois d'un œil critique les privilèges dont celui-ci jouissait et continuerait à jouir tout au long de sa vie, aux dépens des idéaux de la réforme catholique.

Les relations d'Arnauld avec les fils de Catherine, la plus âgée de ses sœurs, qui vivait séparée de son mari, Isaac Le Maistre, eurent un impact déterminant sur sa carrière. Il est vrai que, par l'âge, Arnauld était beaucoup plus proche des plus âgés de ses neveux que de ses propres frères ; ainsi il fut élevé en même temps que ses neveux par M^{me} Arnauld et sa fille aînée, M^{me} Le Maistre. Ces dernières insistaient au cours de leur enseignement sur le bien-être spirituel, ce qui était loin d'être le cas dans celui que le père avait choisi pour les aînés, Robert et Henri. Ainsi « le petit oncle », tel que l'appelaient ses neveux, et les autres frères Le Maistre partagèrent avec ces pieuses femmes et toutes

les autres femmes de la famille ce mépris du monde qui caractérisait leur spiritualité. Ils devinrent tous de ce fait particulièrement sensibles à l'influence spirituelle de l'abbé de Saint-Cyran.

A la suite de l'emprisonnement de Saint-Cyran en 1638, Antoine Arnauld décida de renoncer à toutes ses ambitions mondaines pour se joindre aux solitaires, petit groupe d'ermites qui s'était constitué autour d'Antoine Le Maistre dans les années 1640. A la demande de Saint-Cyran, Arnauld renonça à ses prérogatives et s'installa avec Le Maistre et son frère, Séricourt, lui-même devenu un solitaire quelque temps auparavant. Le dernier frère d'Antoine Le Maistre, Le Maistre de Sacy, se joignit également au groupe en même temps. Oncle et neveux passèrent beaucoup de temps à se cacher, par crainte d'actions punitives de la part d'officiels suspects, mais cette existence recluse répondait à leur besoin de solitude et d'isolement. Quoi qu'il en soit, le fait que « le petit oncle » s'était engagé à défendre publiquement les idéaux religieux qu'il partageait avec les membres de sa famille et l'ensemble de la communauté de Port-Royal ne plut pas beaucoup à ses neveux. Antoine Le Maistre et Sacy désapprouvaient ce qu'ils considéraient comme la polémique d'Arnauld, car ces moyens le poussaient à avoir trop de contacts mondains. La persécution devrait « servir à nous fortifier », il écrivit à sa tante, Agnès Arnauld, en 1645. Il voulait dire par cela que les solitaires devaient passer leur temps à prier et à lire l'Écriture sainte. Dans cette lettre, il annonça qu'il ne pouvait plus continuer à vivre avec son oncle (*Supplément au nécrologe de l'abbaye de Port-Royal*, 1735, p. 258). C'est avec plus de discrétion et de tact que son frère, Sacy, réussit à tempérer ce que son ami intime, Fontaine, en parlant d'Arnauld, appelait la « vivacité de son feu ». Le manque d'approbation de la part de Le Maistre envers les écrits de son oncle montre bien deux stratégies, l'une très différente de l'autre, pour défendre la vérité. L'une, préférée par Le Maistre, faisait appel au besoin de souffrir la persécution en silence. L'autre, favorisée par Arnauld, s'appuyait sur la défense publique pour faire connaître à tout le monde la puissance de ses convictions.

Expliquant sa position à Saint-Cyran, Arnauld écrivit « que Dieu m'appelle à des combats qui me causeront des blessures et peut-être la mort » (B.N., *f. fr.* 17798). L'abbé était grandement responsable d'un tel dévouement, car il pensait que c'était en utilisant sa rhétorique et sa formation théologique que son jeune protégé pourrait le mieux servir « la vérité ». La mère et la sœur y étaient aussi pour beaucoup, ayant pris part à son développement spirituel. En effet, sa mère, de son lit de mort, avait prié son confesseur, Singlin « de dire à mon dernier fils que Dieu l'ait engagé dans la défense de la vérité. Je l'exorte et je le conjure

[...] de ne relâcher jamais et de la soutenir sans aucune crainte » (*Supplément*, p. 23).

Mère Angélique salua donc la décision de son plus jeune frère quand il s'associa avec les solitaires. Comme Saint-Cyran, elle pensait qu'il avait l'érudition nécessaire à défendre la cause à laquelle ils étaient tous deux dévoués. Néanmoins, elle était aussi préoccupée que son neveu, Le Maître, par ce qu'elle regardait comme l'engouement de son « petit frère » pour la polémique. Si l'éloquence de ce dernier pouvait impressionner son public, elle était aussi susceptible de flatter son ego. « Je vous confesse que j'ai toujours été inquieté depuis que je vous ai vu dans cette persécution de crainte [...] que vous ne la soutiendriez pas aussi humblement qu'a fait notre bon père [Saint-Cyran] ». Convaincue que Dieu avait désigné sa famille « pour la rendre participante d'un bonheur assez rare comme il est utile et glorieux » elle s'inquiétait de ce que « nous ne saurions assez nous humilier en la vue de cette faveur de Dieu » B.N., *f. fr.* 17790). En même temps, elle était outrée par les attaques sur la théologie de Jansen. N'ayant toutefois pas oublié que leur mère, juste avant de mourir, avait supplié Antoine de défendre la vérité jusqu'au bout, Angélique fit un effort pour surmonter sa crainte de voir son frère succomber au péché de fierté et le somma à son tour de « faire savoir à toute la France » la véracité de la doctrine de la grâce efficace (B.N., *f. fr.* 17790).

Si Angélique faisait preuve de sentiments mitigés vis-à-vis de la défense publique — d'un côté, elle craignait que les activités d'Antoine ne l'engagent trop à communiquer avec le monde, d'un autre côté, elle voulait dénoncer ses ennemis — sa nièce, Angélique de Saint-Jean, n'avait pas ces scrupules. Persuadée, comme sa tante, que Dieu avait désigné la famille Arnauld pour acquérir honneur et gloire en le servant, la seconde Angélique encouragea son oncle Antoine à poursuivre ses activités avec grand enthousiasme. Elle lui rappela également le vœu de sa mère et pendant la crise du formulaire, elle applaudit à son intransigeance envers l'accord de l'évêque de Comminges. L'oncle et la nièce renforcèrent mutuellement leur militantisme, ce qui provoqua, en 1664, l'expulsion d'Angélique de Saint-Jean, de sa tante Agnès, de deux sœurs et de quelques autres religieuses du Port-Royal de Paris, et leur incarcération dans différents couvents de Paris à la demande de l'archevêque de Paris. Coupée de Port-Royal et privée des sacrements, mais toujours intransigente, Angélique insista dans une lettre adressée à Antoine sur le fait que « nos amis [...] doivent croire que le plus grand bien qu'ils nous puissent procurer est de nous conserver la paix véritable de notre conscience » (Bibl. de Port-Royal mss).

Au cours des négociations qui aboutirent à la Paix de l'Église, Angélique de Saint-Jean exprima son opposition sans appel à tout compromis quel qu'il soit, susceptible de remettre en question la théologie de Jansen. N'importe quelle modification, selon Angélique, exigerait probablement l'obligation de se taire sur la question de fait de peur de rallumer la dispute. Pendant « ce silence de la vérité », dit-elle, « la voix du mensonge se ferait entendre par toute la terre » (Bibl. de Port-Royal mss). Toutefois en 1668, Arnauld paraissait mieux disposé à l'égard d'un accord qu'il ne l'était en 1663, cinq ans plus tôt. En réponse à sa nièce, il affirma que le silence sur la question de fait n'ébranlerait aucunement la doctrine, et que quelques évêques de la plus grande intégrité, et dont l'autorité n'était pas à mettre en cause, y compris son oncle, Henri Arnauld, évêque d'Angers, avaient engagé des négociations. En priant expressément Angélique de Saint-Jean d'accepter les termes de la Paix de l'Église, qui entre autres permettait de faire une déclaration selon laquelle une personne s'engagerait à observer un silence respectueux sur la question de fait, Arnauld mit en garde sa nièce contre « le scandale terrible » que pourraient provoquer son entêtement et sa sottise. Il la pria de se soumettre à l'arrangement négocié par des personnes en qui elle avait confiance. Incapable de désobéir à ses deux oncles, Antoine et Henri, ou dans ce cas à son cousin, Sacy, Angélique se plia à contre-cœur à leur volonté.

Les rapports entre le Grand Arnauld et sa famille comptèrent pour beaucoup dans l'évolution de sa carrière. La prière de sa mère, sur son lit de mort, de défendre la vérité sans relâchement et sans crainte, et le soutien enthousiaste de sa nièce, Angélique de Saint-Jean, pendant la querelle du formulaire, l'encouragèrent dans ses efforts pour combattre leurs adversaires. En même temps, les inquiétudes de la Mère Angélique et d'Antoine Le Maistre à l'égard de ses polémiques montrent bien le dilemme qui confrontait les jansénistes. Défendre la vérité contre qui que ce soit, comme voulait le faire Arnauld, c'était peut-être s'engager trop dans le monde aux dépens de son engagement envers Dieu. Ou bien, il s'agissait de se retirer absolument du monde, comme voulait le faire Le Maistre, pour s'engager dans une vie de solitude et de pénitence au risque de rester silencieux pendant que « la voix du mensonge se ferait entendre par toute la terre », comme disait Angélique de Saint-Jean. Le dilemme, angoissant pour tous, montre bien aussi une tension dans le for intérieur d'Arnauld entre, d'une part, sa piété profonde, et d'autre part, son inclination naturelle à la dispute, une inclination qui le poussa à s'en prendre non seulement aux jésuites, mais aussi à la théologie protestante, à la rhétorique scolastique, et au libertinage. Ces débats lui

valurent la réputation d'être l'un des hommes les plus érudits de sa génération. Il sut tirer parti de son éloquence, de sa clarté d'expression et de son talent à contrer ses adversaires, autant de qualités héritées de son père qu'il avait à peine connu, mais qui avait indéniablement eu beaucoup d'influence sur lui. Comme feu son père qui, avocat au Parlement, avait vigoureusement défendu ses clients, Antoine fils mit à profit son érudition pour défendre « les amis de la vérité ». Mais c'est cette érudition qui pendant toute sa vie le menaça de s'engager tellement dans le monde qu'il n'a pas eu assez de temps pour mener une vie de vraie pénitence. Pour lui, il y avait toujours la crainte que, s'il s'octroyait tant d'honneur et de gloire ici-bas, il n'y aurait pas de vraie gloire pour lui dans l'au-delà.